



Géocomposite de stabilisation Tensar TriAx®

- ▲ La longueur hexagonale de la géogrille devra être d'au minimum 80mm. La longueur hexagonale représentant la distance entre les nervures parallèles alternées.
- ▲ Le géocomposite de stabilisation doit disposer d'un avis technique Européen (ETA) de stabilisation des couches non liées grâce au verrouillage par les granulats, délivré par l'organisation européenne pour l'agrément technique (EOTA) rapport technique TR41.
- ▲ La géogrille de stabilisation est en polypropylène orienté moléculairement en continu à travers les nœuds. Elle doit avoir une structure hexagonale avec nervures orientées dans trois directions formant des ouvertures triangulaires.
- ▲ La rigidité sécante radiale de la TriAx® mesurée à une élongation de 0.5% doit être de 480kN/m, mesuré conformément au rapport technique EOTA n° TR41 B.
- ▲ La TX GD est un géocomposite alliant une géogrille tensar et un géotextile de classe 3 collé sur la géogrille solidifié mécaniquement. La masse surfacique du géotextile doit être au minimum de 150g/m².
- ▲ L'efficacité du nœud de la TriAx® doit être de 100% (-10%) mesurée conformément au rapport technique EOTA n° TR41 B.1.
- ▲ La durée de vie minimum de la géogrille dans les sols avec un PH compris entre 4 et 9 doit être de 100 ans lorsque la température du sol est inférieure à 15° et de 50 ans lorsque inférieure à 25°, couverte dans les 30 jours (norme EN 224, EN 13438, EN 14030).

